

Fort-de-France, le 15 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFECTION PAR LE VIRUS MONKEYPOX : Un premier cas confirmé en Martinique

L'Agence régionale de santé de Martinique informe de la survenue d'un premier cas confirmé de MONKEYPOX (communément appelé la variole du singe) en Martinique.

Une personne adulte présentant des symptômes légers, compatibles à une infection par le virus MONKEYPOX, a été prise en charge il y a quelques jours. Il s'agit d'un résident avec notion de voyage dans une région où circule le virus. Cette personne a immédiatement été mise à l'isolement à son domicile. A ce jour, l'état de santé du patient ne présente aucun signe de gravité.

L'ARS de Martinique et l'équipe de Santé publique France Antilles, en lien avec le médecin ayant pris en charge cette personne, ont rapidement débuté les investigations afin de retracer au plus vite la chaîne de contacts de ce patient et ont pu établir l'absence de contact proche depuis son retour sur le territoire.

Recommandations en cas d'exposition à risque

Il est à rappeler que dès l'apparition de symptômes évocateurs d'infection par le virus MONKEYPOX, vous devez vous isoler et contactez le 15 qui vous orientera vers une consultation médicale.

Ouverture de la vaccination préventive en Martinique

Face à la diffusion du virus Monkeypox (variole du singe), la Haute Autorité de santé, saisie par la Direction générale de la santé a recommandé dans son avis du 7 juillet 2022 qu'une vaccination préventive soit proposée aux groupes de personnes les plus exposés au virus. Cette offre vaccinale s'étend également en Martinique. Pour en savoir plus, sur le centre de vaccination dédié : <https://www.martinique.ars.sante.fr/monkeypox-ouverture-de-la-vaccination-contre-la-variole-du-singe-en-martinique>